

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la réclamation des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

12 Août 1875.

Chronique générale.

A l'intérieur comme à l'extérieur les nouvelles intéressantes manquent. Rien que d'ordinaire, de très-ordinaire, et les feuilles radicales perdent leurs efforts à grossir de très-petites questions dont elles voudraient faire des événements. Il leur est impossible de vivre dans le calme ; ce régime, elles le comprennent, est la perte de leur influence, et elles ne peuvent s'y résigner.

Si nous avions besoin de prouver que la politique inaugurée le 25 février a eu pour résultat de jeter l'Assemblée et le gouvernement dans le plus complet désarroi, nous n'aurions qu'à reproduire les aveux échappés aux organes constitutionnels.

Déjà le *Moniteur universel* a publié de curieuses réflexions sur l'état des groupes parlementaires ; aujourd'hui, l'*Echo universel* porte ce sévère jugement sur la politique hésitante :

« Actuellement, à la suite de la déclaration lue à la tribune par M. de Kerdrel, la majorité va de cet honorable député à M. Gambetta, en passant par MM. Bocher, de Lavergne et de Broglie ; cette majorité, personne ne le nie, n'est pas des plus stables, et il serait difficile de prétendre qu'on peut gouverner avec son concours, car il faut, pour constituer une majorité parlementaire réelle, un programme bien défini et un ministère ayant la confiance absolue de ceux qui l'ont porté aux affaires.

« Ces deux conditions se rencontrent-elles dans la situation actuelle ? Non, assurément. Il n'y a pas de programme commun aux diverses fractions de la majorité telle qu'elle existait au moment de la séparation de l'Assemblée, et il est peu vraisemblable qu'on parvienne à le formuler à la rentrée. Sur le second point, le doute n'est plus permis après les attaques dirigées à la tribune par M. Gambetta contre M. le vice-président du conseil et après le regrettable incident entre M. Buffet et M. Christophle qui s'est produit dans la séance du 27 juillet dernier. »

Une majorité qui « va de M. de Kerdrel à M. Gambetta, en passant par MM. Bocher, de Lavergne et de Broglie, » n'est autre chose qu'une cohue. Une politique qui ne repose, ni sur un programme bien défini, ni sur « un ministère ayant la confiance absolue de ceux qui l'ont porté aux affaires, » est une politique d'équivoques, de tromperies mutuelles, en attendant qu'elle devienne une politique de *saute-qui-peut*.

M. Buffet vient d'envoyer aux préfets une circulaire leur rappelant que la politique doit être exclue des séances des conseils généraux et les invitait à faire observer cette loi.

La circulaire de M. Buffet a la netteté, la précision que l'on est habitué à rencontrer chez le ministre de l'intérieur.

On sait que c'est dans huit jours que les

conseils généraux se réunissent en session ordinaire.

Depuis longtemps déjà, l'administration des ponts et chaussées s'efforce de tenir la main à ce que les ingénieurs et conducteurs disponibles ou en congé illimité n'acceptent de situation dans l'industrie privée ou ne briguent des fonctions publiques sans avoir obtenu l'autorisation préalable du ministre des travaux publics. L'application de cette règle avait été cependant un peu négligée dans ces derniers temps, et il en était résulté quelques inconvénients. Par une circulaire adressée récemment aux inspecteurs généraux des ponts et chaussées et des mines, M. Caillaux les a invités à comprendre, dans leurs tournées d'inspection, les ingénieurs, conducteurs ou gardes-mines en service détaché ou en congé illimité, et à fournir sur leur compte des notes rédigées dans la même forme que celles qui concernent les ingénieurs et conducteurs restés au service de l'Etat.

On lit dans l'*Echo universel* :

« On raconte dans quelques cercles politiques que le voyage de M. Target à Paris, où il est revenu vers les derniers jours de la session, a eu pour but de présenter à M. le vice-président du conseil, qui est, comme on le sait, son beau-frère, quelques observations au sujet de l'attitude qu'il a cru devoir prendre, le 15 juillet dernier, envers les bonapartistes.

« On assure que M. le ministre de l'intérieur aurait répondu à M. le ministre de France à la Haye que ses paroles ont été faussement interprétées et que la presse bonapartiste s'est attachée à dénaturer le caractère de son intervention pour donner le change à l'opinion publique ; qu'il n'est pas bonapartiste, et qu'il n'a jamais eu pour le parti de l'appel au peuple les intentions bienveillantes qui lui ont été prêtées.

« Bien que cette nouvelle nous soit donnée par plusieurs personnes, nous ne la reproduisons que sous réserves ; toutefois, nous devons faire remarquer qu'il est assez naturel que le langage tenu par M. Buffet dans la séance du 15 juillet ait ému l'honorable M. Target, qui est le promoteur du vote de déchéance de l'Empire. »

L'in vraisemblance est telle, que la feuille de M. Savary elle-même, tout en publiant cette note, croit devoir faire ses « réserves. » L'entretien de M. Buffet avec son beau-frère vaut la prétendue lettre d'excuses du vice-président du conseil à M. le duc Decazes.

En vertu d'un décret en date du 3 août, M. l'abbé Cortet, ancien vicaire général, est nommé à l'évêché de Troyes, en remplacement de M^{sr} Ravinet, dont la démission a été acceptée.

M. l'abbé Cortet, né en 1817, a été, de 1867 à 1874, vicaire général de M^{sr} Thomas, évêque de la Rochelle.

M^{sr} Ravinet, l'évêque de Troyes, dont la démission vient d'être acceptée, appartient, dit-on, ainsi que M^{sr} Lecourtier, ancien évêque de Montpellier, à l'élément gallican du clergé de notre pays.

M^{sr} Ravinet a joué jadis un certain rôle dans l'histoire de nos révolutions ; il était

grand-vicaire de M^{sr} Affre et l'accompagnait en juin 1848.

Au moment où le feu reprit à l'improviste des barricades sur la troupe, M^{sr} Ravinet reçut trois balles dans son chapeau.

Voici le résultat du concours général qui vient d'avoir lieu à Paris entre les lycées et collèges des départements :

Les lycées de Grenoble et de Nîmes ont obtenu chacun 6 nominations ; le lycée de Rouen, 5 nominations ; les lycées de Lille, Lyon, Marseille, 4 nominations ; les lycées de Nancy et de Pau, 3 nominations ; les lycées d'Alger, Bordeaux, Bourg, collège annexe de Cluny (lycée), Dijon, Douai, Lorient, Montpellier, Nice, Orléans, Poitiers, Saint-Brieuc, 2 nominations ; les lycées d'Angoulême, Auch, Belfort, Besançon, Caen, Chambéry, Châteauroux, Chaumont, le Havre, Limoges, Moulins, Nantes, Nevers, Pontivy, Tours, Vesoul, 1 nomination.

Les collèges d'Auxerre, Certe, Epinal et Meaux ont eu 2 nominations ; ceux d'Aix, Alais, Beauvais, Cambrai, Castres, Châtelleraut, Cognac, Luxeuil, Melun, Monge de Beaune, Perpignan, Verdun ont eu 1 nomination.

On a fait une curieuse remarque, dit *Figaro*, à propos des résultats du concours général des lycées. En comparant le nombre de points obtenus par les lycées de Paris et ceux des départements, on a constaté que Paris a obtenu le premier rang dans toutes les branches de l'enseignement, sauf une.

C'est la géographie, pour laquelle Paris ne vient qu'en quinzième ligne.

Des affiches apposées dans Paris annoncent la vente aux enchères de l'hôtel du Louvre, sur la mise à prix de 42,000,000.

Ces affiches arrêtaient bien des passants, pleins de bonnes intentions sans doute, mais dont la mine un peu désappointée semblait indiquer qu'il leur manque une partie de la somme nécessaire pour acheter cette belle propriété.

C'est, paraît-il, la semaine prochaine que commencera la campagne oratoire que les amis de M. Gambetta sollicitent le dictateur d'entreprendre dans le Midi et dans l'Ouest. D'après ce que l'on rapporte, et nous avons tout lieu de croire ces renseignements exacts, cette série de *balconnades* n'aurait d'autre but que d'expliquer aux masses « qui ne l'ont pas comprise, » l'attitude du parti républicain dans l'Assemblée depuis un an.

Nous avouons ingénument être absolument comme les masses et n'avoir vu dans les palinodies, les attermoissements, les compromissions et les reculades de M. Gambetta qu'une nouvelle preuve de la facilité avec laquelle l'austérité républicaine se plie à toutes les exigences.

Parce qu'on a passé dix ans de sa vie dans les brasseries à déclamer contre « l'infâme capital » ; ou à débâter contre les riches, ce n'est pas une raison pour être l'ennemi de la bonne chère ; ce n'est pas une raison pour ne pas mener grand train — quand on vous en fournit les moyens, — ni pour refuser des chevaux et des voitures tout en s'apitoyant, pour la forme, sur la misère du pauvre peuple, comme on s'apitoyait pendant la guerre sur les souffrances des soldats qui mouraient de faim et de froid pendant que,

chaudemment vêtu, on faisait bombance au coin du feu à Tours et à Bordeaux.

Encore une semaine, et nous pourrions juger toutes ces belles choses : les discours, les banquets et les embrassades !

D'après une dépêche que publient divers journaux, M. de Bismark aurait pour la Suisse la même complaisance que pour l'Italie. Les Suisses sont autorisés à faire en Allemagne les acquisitions de chevaux nécessaires pour la remonte de leur cavalerie et de leur artillerie ; pour eux la défense d'exportations est levée. Le zèle des autorités radicales contre les catholiques méritait bien cette exception.

D'après un journal, le gouvernement turc aurait informé les grandes puissances qu'il avait reçu du gouvernement autrichien l'assurance qu'il garderait la plus stricte neutralité relativement aux troubles de l'Herzégovine.

La correspondance de M. de Saint-Chéron communique aux journaux la lettre suivante qui lui vient de bonne source :

« Tolosa, 7 août 1875.

« Les proscriptions décrétées par Romero Robledo continuent d'être à l'ordre du jour ; leur sauvage exécution amène dans les villes carlistes une multitude de familles dont l'état misérable fait pitié. Des vieillards, des femmes, des enfants, de pauvres paralytiques et jusqu'à des mourants viennent chercher chez nous un asile que leur arrache la plus inique persécution.

« Ce spectacle navrant attriste péniblement ceux qui en sont les témoins oculaires. Néanmoins, au sein même de tant d'infortunes, il est une chose qui fortifie et grandit en quelque sorte nos espérances dans l'espoir d'un triomphe prochain. La foi de ces malheureux proscrits fait autant de bien que leur sort excite de tristesse. Au milieu des maux qu'ils endurent, ils demeurent plus que jamais fermes dans les opinions religieuses et politiques pour lesquelles ils souffrent.

« En dehors de ces barbares proscriptions, ce qui préoccupe ici le plus vivement l'attention, ce sont les événements militaires qui se déroulent en Catalogne. Une poignée de braves y défendent la citadelle et les forts de la Seo de Urgel, pendant que quelques milliers de leurs frères d'armes vont parcourir la plaine de Barcelone, envahir les localités de la côte, troubler les opérations de Martinez Campos et travailler, en un mot, pour rendre facile, à un moment donné, le déblocage de la Seo de Urgel. Nous avons grande confiance que ces opérations donneront un heureux résultat.

« Déjà même on annonce de premiers succès qui semblent justifier cette espérance. Mais si toutefois, ce qu'à Dieu ne plaise, les événements venaient à tromper nos espérances, la cause carliste, sans être amoindrie par la perte d'une seule place forte, aurait de justes motifs de rendre la France révolutionnaire, avant même le gouvernement de Madrid, responsable de cet échec passager. Il est établi, en effet, que jamais Martinez Campos n'aurait songé à mettre le siège devant la Seo de Urgel si le duc Decazes ne lui avait galamment offert un véritable train de plaisir pour transporter de Certe à Puycerda les canons qui, actuelle-

ment, battent en brèche les murs de la Seo de Urgel.

Si le patriotisme français n'était pas un vain mot au sein de certains partis, une immense protestation eût éclaté dans toute la France, tant républicaine qu'orléaniste. On sait que le parti carliste nourrit contre la Prusse et M. de Bismark une répulsion instinctive qui fait de ce parti un chaleureux ami de la France, malgré tout ce qu'il a souffert de la part de son gouvernement. Le parti alphonseiste, au contraire, exécra la France et bénit M. de Bismark; ne faut-il pas que le royaume de Louis XIV soit tombé bien bas pour donner sa préférence à ceux qui sont ses plus cruels ennemis ? »

Etranger.

BELGIQUE.

Voici en quels termes s'exprime le *Courrier de l'Escaut*, qui passe pour recevoir de temps à autre des communications officielles. Il s'agit toujours des prêtres et religieux allemands résidant en Belgique :

« Le cabinet prussien s'est borné à faire avorter indirectement le ministère du roi Léopold que des réclamations officielles ne tarderaient pas à se produire, si les religieux de toute catégorie et des deux sexes, qui nous avaient fait l'honneur de nous demander l'hospitalité, se fixaient dans le voisinage de la frontière et y entretenaient avec leurs familles et leurs amis d'Allemagne des relations désagréables au chef de l'Empire. Avant cette démarche, prévue depuis quelque temps à Bruxelles, notre gouvernement avait fait connaître à des personnages naturellement influents auprès des proscrits que ces derniers devaient s'abstenir de toute démonstration quelconque dont on pourrait se plaindre au dehors, et que le plus sûr pour eux était d'établir leurs résidences sur les bords de l'Escaut plutôt que sur ceux de la Meuse. »

AUTRICHE.

Le *Daily News* publie la dépêche suivante de Vienne, 9 août :

« Les insurgés assiègent toujours Trébigne, dont la garnison est de 800 hommes; ils ont brûlé quelques-uns des villages environnants et se sont emparés du couvent du Manastir et non de la ville, qui est en Albanie, malgré ce qu'ont annoncé quelques télégrammes erronés.

Plusieurs Monténégrins rejoignent clandestinement les bandes insurgées. Trois colonnes turques se dirigent sur Mostar. Mais les routes qui mènent à Trébigne sont presque impraticables pour l'artillerie. On attend plusieurs navires turcs dans l'Adriatique.

Le comte Andrassy a informé l'ambassadeur ottoman que l'Autriche, l'Allemagne et la Russie s'accordent à regarder l'insurrection de l'Herzégovine comme une affaire purement turque. »

La *Presse* dit que la Turquie ne peut absolument pas se plaindre que ses voisins ne respectent pas la neutralité. En revanche, les voisins peuvent se plaindre de ce que la mauvaise administration ottomane cause toujours des troubles sur les frontières.

D'après la *Nouvelle presse libre*, si la Porte est impuissante à maîtriser la rébellion, il faut laisser l'insurrection suivre son cours, pourvu qu'elle reste confinée sur le territoire turc.

La Turquie subit aujourd'hui les conséquences de sa détestable politique en fait de chemins de fer, et se trouve, par suite, hors d'état de transporter rapidement son armée sur le théâtre de l'insurrection.

HERZÉGOVINE.

Sur l'Herzégovine, à l'heure où nous écrivons, nous n'avons que des nouvelles assez incertaines.

Peu de dépêches sûres arrivent de ce pays insurgé où les voies de communication n'existent pas, et qui, par configuration, est une sorte d'îlot montagneux fermé au reste de l'Europe.

On n'a que des bruits, mais ces bruits sont graves. Nous les signalons, tout en disant qu'il faut les accueillir avec réserve.

Ainsi, on prétendait hier à la Bourse que Trébigne était au pouvoir des insurgés. De plus, un télégramme, adressé de Trieste à

la *Wiener Presse*, annonçait que des bandes d'Herzégoviniens et de Monténégrins avaient enlevé Manastir. Enfin, une correspondance de la *Neue Freie Presse* raconte que l'évêque catholique de Mostar aurait été assassiné par les musulmans.

Un tel acte de sauvagerie, s'il est vrai, est fait pour surexciter davantage les insurgés qui ont souffert depuis si longtemps de la barbarie des Turcs et qui voient massacrer encore aujourd'hui leurs femmes et leurs enfants.

La proclamation de Dervich-Pacha, qui nous reporte au temps des exécutions sanguinaires des sultans, a déjà irrité violemment les populations de l'Herzégovine. Si les actes suivent les menaces, cette lutte va atteindre un caractère de sauvagerie épouvantable, où nous retrouverons toutes les horreurs qui ont signalé jadis les conflits entre Turcs et chrétiens. Ce n'est plus une guerre politique, c'est une guerre de race, c'est-à-dire une guerre d'extermination.

LA FUTURE PRINCESSE DE SERBIE.

Voici quelques détails sur la jeune fiancée du prince Milan de Serbie :

Par sa mère, qui était une princesse de Hourdza, elle se trouve généalogiquement l'alliée de tous les hospodars moldaves des deux derniers siècles, ainsi que des maisons princières Ghika, Vogoridès et Ypsilanti et des barons de Sina.

Par ce mariage, le prince de Milan se trouvera à un certain degré l'allié du chancelier russe prince Gortschakoff, dont le fils Constantin a épousé une Hourdza, cousine de la future princesse de Serbie.

Le prince Alexandre Murusi, oncle et tuteur de M^{lle} Natalie de Kleczko, a été décoré en 1857, par l'empereur d'Autriche, de la croix de fer de 2^e classe, pour services rendus pendant l'occupation des principautés danubiennes, au cours de la guerre de Crimée. Il a un fils attaché à l'ambassade russe de Constantinople, qui a été nommé récemment par le khédive membre du tribunal mixte de première instance à Alexandrie. Il a aussi trois filles mariées en Grèce, l'une à M. Zaimis, le président de la dernière Chambre hellénique, une seconde au comte Ionien Roma, de Xanthe, et la troisième au prince Kallimachio.

Le jeune prince de Serbie a donc choisi son épouse dans un milieu essentiellement sympathique aux aspirations des chrétiens grecs et slaves de la Turquie d'Europe. A ce point de vue, ce mariage peut fort bien être utilisé au profit de la politique nationale serbe.

Voici maintenant l'histoire intime de cette union, dont les conjoints auront tout au plus trente-sept ans à eux deux : C'est à Paris, alors qu'il était encore écolier, que le prince Milan de Serbie a fait la connaissance de sa future épouse, alors une enfant de sept à huit ans. Il a eu, depuis son retour en Serbie, de fréquentes occasions d'y revoir M^{lle} de Kleczko, chez des membres de sa famille.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici le libellé de la nomination de M. Merlet, préfet de Maine-et-Loire, dans l'Ordre de la Légion d'Honneur :

« Merlet (Jules-Marie), préfet de Maine-et-Loire; 49 ans de services. Ancien vice-président du conseil de préfecture de Maine-et-Loire; préfet de ce département depuis 1874. Services exceptionnels. »

Nous nous empressons de joindre nos félicitations à toutes celles qu'a déjà reçues l'honorable M. J. Merlet.

« La haute distinction qui vient de lui être décernée, dit l'*Union de l'Ouest*, est la récompense méritée de longs et utiles services. Sans éclat et sans bruit, M. Merlet est un de ces administrateurs capables et zélés qui obtiennent vite et conservent toujours la confiance et l'estime de leurs administrés. »

Le *Journal de Maine-et-Loire* s'exprime ainsi :

« M. Merlet, notre digne et excellent préfet, reçoit aujourd'hui la récompense de ses bons et loyaux services. Tous ses administrés se confondront avec ses amis pour ap-

plaudir à la distinction si bien méritée dont il vient d'être l'objet. »

On lit aussi dans le *Courrier d'Angers* :

« Si nous avons eu quelquefois le regret de nous trouver en dissentiment avec M. le préfet, nous n'en sommes que plus à notre aise pour le féliciter de la haute distinction dont il vient d'être l'objet, distinction à laquelle son mérite personnel, sa droiture et l'affabilité de son caractère le désignaient depuis longtemps.

« C'est s'honorer soi-même que d'honorer ses adversaires, aussi n'hésiterons-nous pas à nous associer à l'universelle satisfaction qui accueillera cette bonne nouvelle. »

Lundi dernier, vers 9 heures 1/2 du soir, le nommé Charreau, Jacques, âgé de 45 ans, domestique chez M. le curé de Cléré, s'est noyé en se baignant dans un bassin de 4 mètres 50 environ, dépendant du jardin du presbytère.

Ce jeune homme était atteint d'une affection grave du cœur, et il probable qu'étant dans l'eau une crise se sera déclarée et aura hâté la mort.

AVIS.

Les sieurs BORIT, Joseph, de la classe 1870, et ROBION, Léopold-Alexandre, de la classe 1867, sont priés de se présenter à la Gendarmerie, dans le plus bref délai, pour communication qui les intéresse.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Dimanche 15 août 1875,
A 8 HEURES DU SOIR, SQUARE DU THÉÂTRE.

Programme.

1. La Lisette de Béranger (pas redoublé)..... L. BRUNET.
2. Marietta (mazurka)..... TILLIARD.
3. La Vénitienne (ouverture)..... TILLIARD.
4. Annetta (schottisch)..... TILLIARD.
5. Le Danube bleu (valse)..... J. STRAUSS.
6. L'Œil crevé (quadrille)..... HERVE.

PÈLERINAGE AU TOMBEAU DE SAINT MARTIN, A CANDÈS.

Le dimanche 22 août aura lieu le pèlerinage traditionnel de la ville et du diocèse de Tours à Candès, où mourut saint Martin.

Le pèlerinage, présidé par Monseigneur l'Archevêque, atteindra cette année un degré de solennité exceptionnelle.

Saint Martin avait pour saint Maurice et la légion thébénienne une vénération singulière.

Son grand cœur battait d'enthousiasme en pensant à ces hommes qui, au nombre de plusieurs mille, avaient versé généreusement leur sang plutôt que de renier la foi de Jésus-Christ.

Désirant avoir des reliques de ces vaillants confesseurs de la foi, saint Martin se rendit à Agaune, là même où avaient été exécutés les ordres barbares de Maximien; il en rapporta trois fioles pleines du sang des martyrs. Deux données, l'une à la cathédrale de Tours, l'autre à celle d'Angers, ont été brisées et profanées au seizième siècle.

On savait que la troisième était restée à Candès, lieu de la mort de saint Martin; le grand thaumaturge ne s'en était jamais séparé durant sa vie, et il avait ordonné qu'après sa mort on la déposât dans le lieu de son repos; mais depuis longtemps on en avait perdu la trace.

Une heureuse découverte vient de remettre au jour ce trésor. On l'a retrouvé dans le massif de maçonnerie du maître-autel de l'église de Candès.

Monseigneur l'Archevêque en a reconnu l'authenticité, et cette précieuse relique sera apportée triomphalement de Tours à Candès, par les pèlerins, le dimanche 22 août.

Les deux membres du Veloce-Club, dont nous avons annoncé le départ, seront à Angers samedi 14 août, à 7 h. 1/2 du soir, après avoir visité Paris, Saint-Quentin, Cambrai, Valenciennes, Mons, Charleroy, Liège, Louvain, Bruxelles, Anvers, Furnes, Dunkerque, Rouen, Alençon, Le Mans, et tout ce long parcours exécuté en vélocipède par de mauvais temps et de vilaines routes, car si nos deux Angevins sont sortis de Belgique enchantés de l'accueil gracieux et hospitalier qu'ils ont reçu partout, il n'en est pas de même au point de vue des voies de communication, bien inférieures à celles de notre pays.

Au cours de Saint-Maixent, dimanche dernier, le *military* a été lestement gagné par M. de Trebons, lieutenant au 2^e chasseurs, arrivé premier, et par M. Nitot, lieutenant de cuirassiers, suivi de très-près par M. Petit, lieutenant au 2^e chasseurs.

Tout l'intérêt de la journée était concentré sur cette course qui a été admirablement menée; vainqueurs et vaincus ont été chaudement félicités. Aussi, c'est à peine si on a prêté attention au *steep-chase* qui cependant a clos dignement la fête.

Retour superbe, temps splendide, pas le moindre accident. Que pouvait-on demander de plus ?

A la fin de l'année dernière, le général de Cisey avait donné des ordres pour qu'il fut procédé sans retard à la révision de tous les hommes nés de 1835 à 1846 inclusivement, qui, aux termes de la loi du 24 juillet 1872 sur le recrutement, doivent faire partie de l'armée territoriale.

Cependant, un très-grand nombre de jeunes gens, faisant partie des classes de 1855 à 1866, ont été empêchés ou bien ont négligé de se faire inscrire sur les tableaux de recensement dressés en exécution de l'arrêté du ministre de la guerre.

On annonce que le ministre, désireux de leur permettre de réparer leur négligence ou leur erreur, vient d'envoyer de nouvelles instructions aux préfets des départements pour que les maires de toutes les communes de France eussent à inviter de nouveau les hommes dont il s'agit à se faire porter sur les listes de recensement supplémentaires, en les prévenant de la gravité des peines auxquelles les exposerait un plus long retard.

Ceux d'entre eux qui, lors de l'appel de leur classe respective ou de la formation du contingent de la garde nationale mobile, organisée par la loi du 8 février 1868, rendue sur la proposition du regrettable maréchal Niel, auraient été exemptés à raison de leurs infirmités ou pour défaut de taille, ne devront pas être inscrits, s'ils justifient du cas d'exemption dans lequel ils se trouvent, au moyen des pièces authentiques.

Quant aux ecclésiastiques et aux engagés pour dix ans dans l'enseignement public, ils seront dispensés conditionnellement du service de l'armée territoriale, sur la production, en ce qui concerne les ecclésiastiques, d'un certificat émané de leur évêque ou de leur archevêque, et, en ce qui touche les instituteurs ou professeurs, du certificat constatant l'acceptation de leur engagement dans l'instruction publique par l'autorité académique.

Nous ajoutons que les examens complémentaires des candidats au grade de capitaine, lieutenant et sous-lieutenant dans l'armée territoriale se poursuivront pendant le second trimestre de l'année courante.

Les officiers supérieurs seront ultérieurement désignés.

Le conseil d'Etat vient de prendre une résolution qui peut avoir quelque intérêt pour les jeunes gens appelés à faire partie de l'armée territoriale.

Aux termes de cette résolution, une décision par laquelle un conseil de révision de département, réuni en 1868 pour la formation de la garde nationale mobile, a exempté un citoyen du service militaire pour faiblesse de complexion, n'a pu avoir pour but et pour effet que l'exemption du service « dans cette garde. »

En conséquence, l'autorité de la chose jugée par cette décision n'est pas violée par la décision ultérieure d'un conseil de révision qui, procédant en vertu de la loi du 27 juillet 1872, déclare le même individu bon pour le service « dans l'armée territoriale. »

Cette solution, qui peut intéresser un certain nombre de jeunes hommes, contemporains de celui dont le recours était soumis au conseil d'Etat, résulte d'un arrêt par lequel le conseil, sur le rapport de M. Flourens, maître des requêtes, et conformément aux conclusions de M. Laferrère, maître des requêtes, commissaire du gouvernement, des requêtes, a rejeté un pourvoi formé contre une décision du conseil de révision de l'arrondissement de Forcalquier, en date du 48 novembre 1874.

La cour de cassation vient de rendre un arrêt dont feront bien de prendre connaissance tous ceux qui sont assurés contre l'incendie.

Cet arrêt décide que lorsqu'il a été stipulé dans une police d'assurance que, « à

déjà de paiement de la prime dans un certain délai, sans qu'il soit besoin d'aucune demande ni mise en demeure, l'effet de l'assurance est suspendu de plein droit, et l'accusé n'a droit, en cas d'incendie, à aucune indemnité, » cette clause est licite, et les juges ne peuvent se refuser à l'appliquer.

En conséquence, doit être cassé, pour violation de l'article 1134 du code civil, le jugement qui exonère l'assuré de la déduction, sous prétexte que la clause était imprimée, et que l'assuré n'a pas été mis en demeure de payer la prime.

L'OUVERTURE DE LA CHASSE.

On lit dans l'Union bretonne :

On dit que la chasse aurait, cette année, pour date d'ouverture, le 5 ou le 12 du mois de septembre. Il est certain que, plus les perdrix ont de plumes à leurs ailes, plus elles se défendent, et plus l'espèce se conserve ; mais la chasse ne se compose pas seulement de perdrix : elle compte aussi des cailles et des râles, qui s'en vont en d'autres pays aussitôt les premiers froids de l'hiver. Du 12 septembre au 1^{er} octobre, le temps est court. Mais ce qu'il y a de fâcheux, c'est que ces dates d'ouverture trop reculées sont au bénéfice des braconniers, qui sont d'autant plus excités que les marchands de comestibles sont plus sollicités par les gourmands impatients de gibier. On ne se fait pas idée des mille ruses employées maintenant pour l'introduction des perdreaux ; les paniers d'œufs, les charretées de loin, les sacs de grains, en introduisent, le samedi surtout, de très-grandes quantités.

Programme des Fêtes

IL AURONT LIEU A SAUMUR LES 21, 22, 23 ET 24 AOUT 1875.

Samedi 21 août, à 8 h. 1/2 du soir.

Grande Fête de nuit : RETRAITE AUX FLAMBEAUX par la Musique et la Compagnie des Sapeurs-Pompiers ; EMBRASEMENT des principales rues et places de la ville.

Dimanche 22 août.

A 1 heure 1/2 : COURSES DE CHEVAUX sur l'hippodrome de Varrains-Chacé. — Six prix seront courus, savoir :

- 1^{er} Course plate (militaire), un objet d'art ;
- 2^o Prix des Haras, 2,000 fr. ;
- 3^o Prix de la Société d'encouragement, 2,000 fr. ;
- 4^o Course de haies (militaire), un objet d'art ;
- 5^o Prix du chemin de fer, 1,000 fr. ;
- 6^o Steeple-chase militaire, un objet d'art.

Au soir : CONCERT MILITAIRE dans le Square.

A 8 heures : REPRÉSENTATION AU THÉÂTRE par des artistes de Paris, sous la direction de M. Marck.

Lundi 23 août.

A 3 heures précises : GRAND CARROUSEL donné par l'École de cavalerie. — MUSIQUE DU 32^e DE LIGNE. Les tribunes de la ville ont été considérablement augmentées.

A 8 heures 1/2 : FEU D'ARTIFICE avec intermèdes de feu variés, décor, bouquet ; embrasement de la rive droite de la Loire, du pont Cessart au Marronnier.

MORCEAUX D'HARMONIE dans le Square.

REPRÉSENTATION AU THÉÂTRE, avec un entr'acte suffisant pour permettre au public d'assister au feu d'artifice.

Mardi 24 août.

A 1 heure 1/2 : COURSES DE CHEVAUX. — Voici la liste des prix qui seront courus :

- 1^{er} Course plate (militaire), un objet d'art ;
- 2^o Prix de Saumur, 3,000 fr. ;
- 3^o Course de haies (militaire), un objet d'art ;
- 4^o Steeple-chase militaire, un objet d'art ;
- 5^o Prix du Conseil général, 2,000 fr.

Au soir : ECLAIRAGE A GIORNO du Square ; ACENSON d'un ballon montgolifère.

A 8 heures : Dernière REPRÉSENTATION THÉÂTRALE par des artistes de Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

A l'occasion des Courses de Saumur et du Carrousel donné par l'École de cavalerie, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans fera délivrer, les 22, 23 et 24 août, aux gares de Nantes et de Tours, ainsi qu'aux différentes stations comprises entre ces deux points et Saumur, des billets aller et retour de toutes classes pour Saumur, comportant une réduction de 40 0/0 sur les prix du tarif général.

Ces billets donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express. Ils sont valables, pour le retour, jusqu'au 25 août inclusivement.

L'usage de ces billets est soumis aux conditions stipulées dans le tarif A 9 de la Compagnie pour les billets aller et retour.

Nota. Les voyageurs qui profiteront des billets ci-dessus n'auront pas droit, dans les voitures correspondant avec le chemin de fer d'Orléans, aux réductions de prix qui sont faites, dans certains cas, aux voyageurs en provenance ou à destination des localités desservies par ces entreprises.

CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des Courses de chevaux qui auront lieu à Saumur les dimanche 22 et mardi 24 août et du grand Carrousel qui aura lieu le lundi 23 août, il sera délivré, au départ de Chinon, Bressuire, Poitiers et de toutes les gares intermédiaires comprises entre ces points et Saumur, des billets aller et retour, avec réduction de 40 0/0.

Ces billets seront délivrés les dimanche 22, lundi 23 et mardi 24 août, et valables pour le retour jusqu'au premier train du 25 août.

DISTRIBUTION DES PRIX DU COLLÈGE.

NOMS DES LAURÉATS.

Discours français. — Prix d'honneur, Angelo Bolognesi.

Prix du tableau d'honneur : Louis Jarry, Georges Maubert.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL. — Ernest Berthelot, Henri Huet.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — André Favaron.

PRIX SPÉCIAUX de témoignages de satisfaction :

Louis Jarry, Ernest Berthelot, Georges Maubert, Henri Huet, Louis Cheignon, Anatole Choyer, Eugène Drouard, Jean Herbault, Marc Boudent, Achille Poirault, Eugène Chasles, Paul Ménager, Clément Clergeau, Louis Guyon, Frédéric Decourt, Jean Barin, Louis Robin, Angelo Bolognesi, André Favaron, Auguste Cheignon, Alphonse Dufour, Louis Carreau, Auguste Séchet, Charles Neveu, Marcel Thoreau, Léon Gasnault, Constant Chalot, Alcide Luard, Denis Mollay, Louis Guin, Jules Touzard, Jean Foucher, Paul Julienne, Léon Toraud, Célestin Méon, Adrien Mesnet, Georges Bidault, Eugène Delamarre, Henri Frélin, Jules Beaumont, Georges Dadin, Louis Eveillard, Félix Méfray.

Instruction religieuse. — Première division : Clément Clergeau, Benjamin Boissonneau. — Deuxième division : Ernest Berthelot, Eugène Chasles. — Troisième division, première section : René Thoreau, Jean Herbault ; deuxième section : Désiré Petit, Victor Meyer.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE. — Classe de philosophie. — Prix unique : Louis Jarry.

Classe de rhétorique. — Excellence, Paul Ménager. Discours latin, Paul Ménager. Version latine, Angelo Bolognesi. Version grecque, Paul Ménager. Vers latins, Angelo Bolognesi. Récitation classique, Paul Ménager. Histoire et géographie, Paul Ménager. Géométrie et cosmographie, Paul Ménager. Sciences physiques et naturelles, Angelo Bolognesi.

Classe de seconde. — Excellence, Eugène Delamarre. Composition française, Eugène Delamarre. Narration latine, Achille Poirault. Version latine, Eugène Delamarre. Version grecque, Eugène Delamarre. Vers latins, Eugène Delamarre. Récitation classique, Eugène Delamarre. Histoire et géographie, Achille Poirault. Mathématiques, Eugène Delamarre. Histoire naturelle, Achille Poirault.

Classe de troisième. — Excellence, Frédéric Decourt. Version latine, Louis Cheignon. Thème latin, Louis Cheignon. Version grecque, Louis Cheignon. Vers latins, Frédéric Decourt. Composition française, Louis Cheignon. Récitation classique, Frédéric Decourt. Histoire et géographie, Louis Cheignon. Mathématiques, Louis Cheignon.

DIVISION DE GRAMMAIRE. — Classe de quatrième. — Excellence, Anatole Choyer, Marcel Ménager. Thème latin, Anatole Choyer, Marcel Ménager. Version latine, Anatole Choyer, Marcel Ménager. Langue française, Anatole Choyer, Marcel Ménager. Version grecque, Anatole Choyer, Marcel Ménager. Récitation classique, Anatole Choyer, René Thoreau. Histoire, Anatole Choyer, René Thoreau. Géographie, Anatole Choyer, Jules Touzard. Mathématiques, Marcel Ménager, Henri Laroche. Dessin linéaire, Jules Touzard, Anatole Choyer.

Classe de cinquième. — Excellence, Auguste Cheignon. Langue française, Fernand Goupille. Thème latin, Auguste Cheignon. Version latine, Fernand Goupille. Version grecque et thème grec, Auguste Cheignon. Récitation classique, Fernand Goupille. Histoire et géographie, Fernand Goupille. Calcul, Fernand Goupille. Dessin linéaire, Auguste Cheignon.

Classe de sixième. — Excellence, Georges Maubert. Langue française, Georges Maubert. Thème latin, Georges Maubert. Version latine, Georges Maubert. Exercices grecques, Georges Maubert. Récitation classique, Victor Destre. Histoire et géographie, Georges Maubert. Calcul, Georges Maubert.

DIVISION ÉLÉMENTAIRE. — Excellence, Marc Boudent, Albert Chavet. Grammaire française, Marc Boudent, Paul Brochard. Thème latin, Albert Chavet, Marc Boudent. Version latine, Marc Boudent, Paul Brochard. Récitation classique, Marc Boudent, René Decourt. Histoire, Marc Boudent, Victor Meyer. Géographie, Marc Boudent, Victor Meyer. Calcul, Marc Boudent, Raphaël Neveu. Ecriture et dessin linéaire (sixième et septième), Raphaël Neveu, Georges Maubert.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIAL. — Troisième année. — Excellence, Louis Masse. Morale et littérature, Henri Frélin. Histoire et géographie, Louis Masse. Mathématiques, algèbre et géométrie, mécanique et cosmographie, Henri Frélin. Physique, chimie et histoire naturelle, Henri Frélin. Comptabilité et législation, Henri Frélin. Dessin linéaire et d'ornement, Benjamin Boissonneau.

Deuxième année. — Excellence, Auguste Séchet, Louis Carreau. Langue française, Alexis Chaussepied, Auguste Petit. Histoire, Clément Clergeau, Armand Vinot. Géographie, Ernest Guyon, Armand Vinot. Récitation classique, Auguste Séchet, Clément Clergeau.

Mathématiques appliquées aux arts et à l'industrie. — Géométrie, levé des plans, cubage, Eugène Drouard et Auguste Séchet. Arithmétique, Louis Guin et Auguste Séchet. Physique et chimie, Louis Carreau et Eugène Drouard. Histoire naturelle, Louis Carreau et Eugène Drouard. Complément, tenue des livres (partie double), Auguste Séchet et Louis Carreau. Calligraphie, Gustave Tessier et Georges Guérineau. Dessin linéaire et d'ornement, Octave Jamet et Georges Guérineau.

Première année. — Premier semestre. — Excellence, Jean Barin et Jean Foucher. — Deuxième semestre. — Composition française, Paul Julienne et Louis Robin. Récitation classique, Paul Julienne et Jean Foucher. Histoire, Félix Méfray et Paul Julienne. Géographie, Louis Guyon et Eugène Chasles. Mathématiques usuelles, arpentage, levé de plans, nivellement, arithmétique, Louis Robin et Eugène Chasles. Géométrie, Jean Barin et Louis Robin. Physique et chimie, Jean Barin et Paul Julienne. Histoire naturelle, Jean Foucher et Paul Julienne. Comptabilité, tenue des livres (partie simple), Louis Robin et Jean Barin. Calligraphie, Louis Lucazeau et Louis Robin. Dessin linéaire et d'ornement, Louis Joubert et Louis Lucazeau.

Année préparatoire. — Excellence, Henri Huet et Alphonse Dufour. Composition française et orthographe, Alphonse Dufour et Jean Herbault. Lecture, Alphonse Dufour et Arthur Nau. Récitation, Joseph Girault et Gabriel Cuillerier. Histoire, Ernest Berthelot et Jules Toraud. Géographie, Henri Huet et Jean Herbault. Arithmétique, problèmes usuels, Henri Huet et Ernest Hourse. Géométrie, arpentage, Henri Huet et Ernest Berthelot. Histoire naturelle, Ernest Roland et Alphonse Dufour. Calligraphie, Jules Beaumont et Henri Huet. Dessin linéaire, Henri Huet et Jean Herbault.

Enseignement primaire. — Première classe. — Première division. — Excellence, André Favaron et Adrien Mesnet. Catéchisme, Célestin Méon et Charles Crié. Lecture, Célestin Méon et Ferdinand Mathieu. Ecriture, André Favaron et Francis Tabarant. Grammaire et orthographe, André Favaron et Adrien Mesnet. Récitation, André Favaron et Adrien Mesnet. Histoire, Adrien Mesnet et Charles Crié. Géographie, Adrien Mesnet et Célestin Méon. Calcul, André Favaron et Eugène Trouvé. Dessin linéaire, André Favaron et Edouard Chéreau.

Deuxième division. — Excellence, Constant Chalot et Casimir Lecoq. Catéchisme, Constant Chalot et Georges Gervais. Lecture, Casimir Lecoq et Constant Chalot. Ecriture, Casimir Lecoq et Emile Delamarre. Grammaire et orthographe, Alcide Luard et Charles Basley. Récitation, Emile Delamarre et Alcide Luard. Histoire, Constant Chalot et Henri Gaudin. Géographie, Charles Basley et Emile Delamarre. Calcul, Alcide Luard et Charles Basley.

Deuxième classe. — Première division. — Excellence, Charles Neveu. Catéchisme, Marcel Thoreau. Lecture, Charles Neveu. Ecriture, Charles Neveu. Grammaire et orthographe, Léon Gasnault, Récitation, Marcel Thoreau. Histoire sainte, Marcel Thoreau. Géographie, Marcel Thoreau. Calcul, Georges Bidault.

Deuxième division. — Excellence, Prosper Chalot. Catéchisme, Léon Thoreau. Lecture, Maxime Piéron. Ecriture, Prosper Chalot. Grammaire et

orthographe, Léon Thoreau. Récitation, Léon Thoreau, Histoire sainte, Maxime Piéron. Calcul (ex aequo), Louis Coulon et Léger Vergne.

Troisième division. — Excellence, Maurice Brault. Catéchisme, Ferdinand Girard. Lecture, Maurice Brault. Ecriture, Maurice Brault. Récitation, Paul Lorrain. Calcul, Maurice Brault.

Langue anglaise. — Louis Jarry, Louis Carreau, Louis Cheignon, Anatole Choyer, Ernest Berthelot, Georges Maubert, Eugène Gaultier.

Langue allemande. — Louis Jarry, Eugène Delamarre, Achille Poirault, Anatole Choyer, Marcel Ménager, Georges Maubert, Eugène Gaultier.

Cours de dessin. — Louis Cheignon, Jules Touzard, Maurice Neveu, Alexandre Dutertre, Louis Millerand, Henri Pallu, Louis Robin.

Cours de musique (solfège). — Eugène Drouard, Alexis Chaussepied, Louis Millerand, Ludovic Mackintosh.

Musique instrumentale. — Louis Cheignon, Emile Jagot, Raphaël Neveu, Henri Frélin, Anatole Choyer.

Exercices militaires. — Benjamin Boissonneau, Louis Cheignon.

Faits divers.

ECONOMIE DOMESTIQUE.

A cette époque de grandes chaleurs, nos lecteurs nous saurons gré de leur donner deux recettes de bières aussi rafraichissantes qu'hygiéniques et d'un prix de revient des plus minimes :

- Houblon, 400 grammes ;
- Mélasse des colonies, 3 kilogrammes ;
- Levure de bière, 150 grammes ;
- Eau, 400 à 200 litres.

On fait infuser le houblon pendant une demi-heure sur le feu dans l'eau (40 litres environ), que l'on tient presque toujours bouillante ; on passe la liqueur à travers un linge ou un tamis et on y délaye la mélasse. On recommence une nouvelle immersion de houblon dans une nouvelle quantité d'eau chaude, pour l'épuiser complètement de ses principes solubles et aromatiques ; on coule encore la liqueur, et, après l'avoir réunie à la première, on l'introduit dans le tonneau que l'on achève de remplir avec de l'eau, dans les dernières parties de laquelle on a soin de délayer de la levure de bière.

La fermentation s'établit en trois ou quatre jours en été, et quinze à vingt jours en hiver. On peut achever la préparation de cette boisson en délayant la levure dans l'infusion encore tiède du houblon et en l'introduisant dans le tonneau plein à moitié. On le remplit en y versant chaque jour un seau d'eau chauffée à 50. Dans ce cas, la boisson est prête dans cinq ou six jours

Voici la seconde recette :

- Mélasse, 2 kilogrammes 500 grammes ;
- Houblon, 250 grammes ;
- Levure, 250 grammes ;
- Essence de spruce, q. s.

On fait bouillir toutes ces substances dans 420 litres d'eau pendant une heure ; on passe au tamis après le refroidissement ; on mélange avec la levure ; la fermentation aura lieu au bout de cinq ou six jours. Le liquide s'éclaircit et peut être bu après ce délai.

La première bière revient à 5 c. le litre ; la seconde à 4 c.

* *

On lit dans la Nouvelle France chorale :

« Le concours organisé par la ville de Limoges, pour le 29 courant, sera, comme celui de 1864, un brillant tournoi choral et instrumental, avec cette différence qu'il est international. La présence de l'Orphéon royal de Bruxelles stimule l'ardeur de la société chorale les Enfants de Paris et de la Société chorale de Poitiers. La lutte promet d'être brillante ; elle sera assurément instructive pour l'art choral. Les sociétés qui vont se trouver là en présence comprennent tout l'intérêt de la lutte et le bénéfice artistique qui doit en résulter pour elles. »

Dernières Nouvelles.

Constantinople, 40 août.

L'insurrection dans l'Herzégovine continuant, le gouvernement est décidé à prendre des mesures énergiques. Il a envoyé, dans différentes provinces, des troupes nombreuses pour combattre les insurgés.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Quai de Limoges, à Saumur.
GRAND MUSÉE D'ANATOMIE
 d'anthropologie et d'histoire naturelle
 (D^r J. DE GRONINGUE).

L'exposition de cette belle Galerie scientifique aura lieu pendant quelques jours seulement. M. de Groningue s'est attaché à choisir pour son musée les pièces offrant le plus d'intérêt, soit au point de vue de la science, soit au point de vue artistique, afin de rendre compréhensible à toutes les classes de la société la magnifique organisation dont se compose la machine humaine.

Le Musée contient plus de 900 pièces et sujets. Le Musée est visible de 10 heures du matin à 10 heures du soir, pour les hommes seulement ayant vingt ans révolus.

Prix d'entrée : 1 fr. — Militaires non gradés, 50 c.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et C^{ie}, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes ; les quinze premiers fascicules sont en vente.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.
 N^o 1693. — 7 Août 1875.
 Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : Athanase Coquerel ; — Les inondations : ruines du village de Saint-Nicolas de la Balerne ; — Le roi Morvan, tableau de M. Luminais ; — Le banquet municipal international de Londres ; — Essais de télégraphie militaire allemande dans les forteresses ; — Une mer intérieure dans le Sahara algérien ; — L'établissement thermal d'Enghien ; — L'engraissement mécanique des volailles. — L'im-

bécile de Cinq-Fourchettes, nouvelle, par Bret Harte (suite). — Variétés : Quelques pages d'histoire musicale (IV). — Chronique du Sport. — Exposition géographique : la collection ethnographique de M. le colonel Duhoussat. — L'amiral Exelmans. — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — Le passage noir de l'Opéra. — Échecs. — Gravures : Salon de 1875 : Le roi Morvan, d'après le tableau de M. Luminais. — Londres : grand banquet municipal international donné par le Lord-Maire, le 30 juillet ; M. le préfet de la Seine répondant au toast du Lord-Maire. — M. Athanase Coquerel. — Les inondations : aspect des ruines du village de Saint-Nicolas de la Balerne (Lot-et-Garonne). — Nouveau système de télégraphie militaire expérimenté par l'armée allemande, à Strasbourg. — Une mer intérieure dans le Sahara algérien. — L'établissement thermal d'Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise). — Le vice-amiral Exelmans. — Paris : l'engraissement mécanique des volailles au Jardin d'acclimatation du bois de Boulogne, d'après le système de M. Martin. — Paris : les démolitions de l'ancien Opéra : le passage noir. — Rébus.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'été.
 Départs de Saumur pour Poitiers :
 6 heures 10 minutes du matin.
 11 — 20 — — — —
 7 — 35 — — — — du soir.
 Départs de Poitiers pour Saumur :
 6 heures 45 minutes du matin.
 10 — 50 — — — — du soir.
 Tous ces trains sont omnibus.
 P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 AOUT 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	66	50	10	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	750			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	661	25	1 25
4 1/2 % jouiss. septembre.	97			Crédit Mobilier	183	75	1 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	625		5
5 % jouiss. novembre.	104	95	10	Crédit foncier d'Autriche	555			Société autrichienne, j. janv.	620		3 75
Obligations du Trésor, t. payé.	472	50		Charentes, 400 fr. p. j. août.	350		2 50	OBLIGATIONS.			
Rép. de la Seine, emprunt 1857	489			Est, jouissance nov.	580			Orléans	312	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	498		2	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	960		5	Paris-Lyon-Méditerranée.	309	75	
— 1865, 4 %	345		3 50	Midi, jouissance juillet.	697	50	3 75	Est	308		
— 1869, 3 %	345			Nord, jouissance juillet.	1175		5	Nord	316		
— 1871, 3 %	322	50	2 50	Orléans, jouissance octobre.	990		5	Ouest	310		
— 1875, 4 %	472	50	1 25	Ouest, jouissance juillet, 65.	617	50	1 25	Midi	308		
Banque de France, j. juillet.	3880			Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juillet.	995		2 50	Deux-Charentes.	288	75	
Comptoir d'escompte, j. août.	605			Compagnie parisienne du Gaz.	28	75		Vendée	230		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juillet.	490			Société immobilière, j. janv.	272	50	12 50	Canal de Suez.	520		
Crédit foncier colonial, 250 fr.	325			C. gén. Transatlantique, j. juillet.							
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	925										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
 (Service d'été, 3 mai 1875).
 DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — — — — omnibus.
 9 — 01 — — — — (s'arrête à Angers) omnibus.
 1 — 33 — — — — soir, omnibus.
 4 — 12 — — — — omnibus.
 7 — 23 — — — — express-omnibus.
 DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
 8 — 30 — — — — omnibus.
 9 — 50 — — — — omnibus.
 12 — 38 — — — — express.
 4 — 44 — — — — soir, omnibus.
 10 — 28 — — — — omnibus.
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h. 40.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
 42^e ANNÉE (1874).
 Prix du volume broché 7 fr. »
 — cartonné 8 50
 Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.
 Etranger, suivant les conventions postales.
 On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1874. — Le volume 1874 (42^e année), mis en vente le 5 décembre 1874.
 LES ABONNEMENTS COMMENCENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :
 TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.
 1 volume broché 7 fr. »
 Cartonné 8 50
 ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1875, environ 50 gravures dans chaque Almanach.
 Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE ; 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
 Prix 45 fr.
 VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES ; 4 volumes, 941 gravures.
 Prix de chaque volume broché 6 fr.
 L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque ; 2 vol., 800 gravures.
 Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
 L'ouvrage complet 15 »
 LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque* ; 1 volume in-4^e. — 2^e édition.
 Prix, broché 5 fr.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
 PRIX DE L'ABONNEMENT :
 Paris 7 fr. »
 Départements 8 50
 Etranger, suivant les conventions postales.
 On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
 Prix : Paris, 60 c. ; — Départements, 70 c.

L'EAU DE SUEZ
 VACCINE DE LA BOUCHE
 supprime instantanément
 LES MAUX DE DENTS
 BESSON, pharm. à Saumur.

Conservation, blancheur des Dents et pureté d'haleine assurée. Lire la Brochure.
 BESSON, pharm. à Saumur.

LA MODE UNIVERSELLE
 JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES
 PREMIÈRE ÉDITION
 Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.
 Paris. Départem^t.
 Un an 6 fr. » 8 f.
 Six mois 3 50 4 »
 Trois mois 2 » 2 »
 ÉDITION DE LUXE
 Donnant les mêmes numéros que la première édition, plus 36 gravures coloriées.
 Paris. Départem^t.
 Un an 15 fr. 18 f.
 Six mois 8 fr. 10 f.
 Trois mois 4 fr. 5 f.
 ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATIS.
 Paris, J. BAUDRY, éditeur.
 On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

A LOUER
 Pour entrer en jouissance de suite,
 LES
CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.
 Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins ; le tout attenant aux caves.
 S'adresser à M. DE LAFRÉGÉOLIERE, à Saint-Florent. (128)

RIELLANT
 DENTISTE
 Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

M^{me} **SARRAZINES**, SAGE-FEMME, élève de la Maternité de Paris, Grand'Rue, n^o 4, à Saumur, donne des consultations tous les jours.

A LOUER
 Pour entrer en jouissance de suite,
UNE MAISON
 Située à Noyant, canton de Gennez, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.
 S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

COMMERCE DE VOLAILLES
 Gros et détail.

GIRARD Aîné
 Rue de l'Hôtel-de-Ville, A SAUMUR
 (Ancienne maison Vetté).

LE **JOURNAL DU DIMANCHE**
 RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
 Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.
 ABONNEMENTS :
 Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
 Par un mandat sur le poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.
 La collection se compose actuellement de 50 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
 Le volume broché pour Paris 5 fr. d^e pour les départements 4 fr

PRÉSENTEMENT, UNE MAISON
 Rue de l'Echelle.
 S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

M. GIRARD a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fonder une maison, pour le commerce des volailles, beurre et œufs, etc., et qu'il se propose de donner une grande extension à son établissement.
 On trouvera toujours chez lui un choix complet de volailles et de gibier, suivant la saison. (365)

LIEBIG
BOUILLON INSTANTANÉ
 ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX
 Pour Soupes et pour Assaisonnements
 4 MÉDAILLES, 5 DIPLOMES D'HONNEUR
 1867, 1868, 1869, 1872, 1873
 Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne
 Mis hors concours — Lyon 1872
 SE VEND PARTOUT
 EN GROS : 50, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

UN FOUDE
 D'une contenance d'environ trente-deux barriques.
 S'adresser au bureau du journal.
 Une maison de pâtisserie de Saumur demande un apprenti.
 S'adresser au bureau du journal.

SANS COPAHU
OVULES SUEDOIS
 Sans odeur, ne purgeant pas, doivent être propagés pour remplacer Capsules Copahu, Dragées, etc.
COLOMER, 105, rue Montmartre, Paris ; et les pharmacies.
GUERISON FACILE, en secret, 4 francs (expédié franco). (289)

Musique --- CHOUDENS --- Musique
 Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.

SAUMUR
 A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.
 Voulant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de ses ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surmonté, pour violon, flûte, cornet et autres instruments ; romances et chansons pour piano, etc. Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi.
 Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire.
 Fortes remises : — Mêmes prix qu'à Paris.
 N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers l'accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont.
 Saumur, imprimerie de P. GODET.
 Certifié par l'imprimeur soussigné.